

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 140f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Le Secrétaire Général se félicite de l'entrée en vigueur prochaine du Protocole n°14

Interlaken (Suisse), 18.02.2010 – « En ratifiant aujourd'hui le [Protocole n°14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme](#), la Russie confirme son engagement en faveur de l'Europe et permet au Protocole, déjà ratifié par les 46 autres pays membres de l'Organisation, d'entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juin prochain », a déclaré le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland.

« Alors que nous sommes réunis à Interlaken, à l'initiative de la Présidence suisse du Comité des Ministres, pour discuter de l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, cette dernière ratification marque l'aboutissement d'un dialogue mené avec les plus hautes autorités de la Russie et le commencement d'une véritable réforme de la Cour », a-t-il ajouté.

Les dispositions du Protocole permettront en effet à la Cour de Strasbourg de gagner en efficacité et de combler son retard dans le traitement des requêtes portées devant sa juridiction.

« En attendant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention des Droits de l'Homme, qui contribuera elle aussi de manière considérable au renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme sur notre continent, j'invite les gouvernements européens à réaffirmer leur attachement à nos valeurs fondamentales, en soutenant la réforme de la Cour et en veillant au respect de la Convention et de sa jurisprudence », a conclu le Secrétaire Général.

### Note aux rédactions

Le Ministre de la Justice de la Fédération de Russie, Alexander Kononov, a remis au Secrétaire Général les instruments de ratification du Protocole n°14 à l'occasion de la conférence sur l'avenir de la CEDH qui réunit, les 18 et 19 février à Interlaken, en Suisse, les ministres responsables des droits de l'Homme des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.